

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-684

présenté par  
M. Féron

-----

**ARTICLE 29****ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

| <b>Programmes</b>               | <b>+</b>  | <b>-</b>  |
|---------------------------------|-----------|-----------|
| Presse et médias                | 0         | 1 000 000 |
| Livre et industries culturelles | 1 000 000 | 0         |
| <b>TOTAUX</b>                   | 1 000 000 | 1 000 000 |
| <b>SOLDE</b>                    | 0         |           |

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Malgré une augmentation récente de crédits, le Bureau export de la filière musicale ne semble pas doté de moyens en adéquation avec l'importance de sa mission. Par rapport au Bureau export du cinéma, la musique bénéficie en effet de fonds beaucoup moins importants : le Rapport Attali sur la francophonie en 2014 montrait ainsi que la musique française à l'international bénéficiait de 8 fois moins de soutiens publics que le cinéma, alors même que le secteur musical pèse deux fois plus économiquement (avec un chiffre d'affaires de 8,6 milliards d'euros contre 4,4 milliards d'euros).

En outre, les sommes allouées à l'export de musique par d'autres pays européens sont elles aussi bien plus importantes : la Grande-Bretagne y consacre ainsi 6,6 millions d'euros et un petit pays comme le Danemark 5 millions d'euros. Cette situation est préjudiciable aux exportations, et d'autant plus contestable que le Bureau export, salué par l'ensemble des acteurs de la filière musicale, est un dispositif qui compte de nombreux succès à son actif, avec des revenus à l'international estimés à 251 millions d'euros en 2014.

Il est nécessaire renforcer les moyens dédiés à l'export dans un domaine où l'effet de levier serait considérable avec, selon les professionnels du secteur, une croissance de 4 % du chiffre d'affaires à 3 ans, ce qui équivaldrait à un gain potentiel de 320 millions d'euros pour la filière. Il apparaît donc nécessaire d'augmenter les moyens du Bureau Export en passant de 4,5 à 6 milliards d'euros, avec un financement à parité par la filière, le ministère de la Culture et le ministère des Affaires étrangères. Pour cela, le présent amendement prévoit une augmentation du budget du Bureau Export de la musique d'un million (afin de laisser la filière financer les 500 000 euros restants) en fonction de laquelle son auteur n'a pas d'autre choix que de réduire à due concurrence les crédits de la mission « Presse et médias ».